PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 26 avril 2016, à 19h30, à la salle de réunion de la caserne, située au 110 Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire

Monsieur Michel Bédard, conseiller Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller

Monsieur Alain Lauzon, conseiller

Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant

Monsieur Jean Simon Levert, conseiller Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Gilles Bélanger, directeur général

Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 8608-04-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. Ouverture de la séance spéciale
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
- 3. Adoption du règlement numéro 247-2016 décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements et autorisant un emprunt
- 4. Approbation du devis pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements et autorisation de procéder à un appel d'offres
- 5. Approbation du devis pour les travaux de restauration et nettoyage après incendie Garage et hôtel de ville
- 6. Embauche au poste de secrétaire administrative temporaire
- 7. Période de questions
- 8. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8609-04-2016
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 247-2016 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN
CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS ET AUTORISANT UN EMPRUNT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite faire l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ladite acquisition, un emprunt est requis ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir des dispositions contenues au deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 5 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'ADOPTER le règlement numéro 247-2016 décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements et autorisant un emprunt, après avoir renoncé à sa lecture.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

REGLEMENT NUMÉRO 247-2016

DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 300 000 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite faire l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements ;

ATTENDU QUE pour réaliser ladite acquisition, un emprunt est requis ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir des dispositions contenues au deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 avril 2016.

LE CONSEIL DÉCRETE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : Le Conseil est autorisé à effectuer des dépenses pour l'acquisition

d'un camion 10 roues avec équipements pour un montant de

300 000 \$.

ARTICLE 2 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le

conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme

n'excédant pas 300 000 \$ sur une période de dix ans.

ARTICLE 3 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent

règlement toute somme pouvant lui être versée par l'assureur de la Municipalité suite à l'incendie du camion 10 roues le 24 mars 2016.

ARTICLE 4 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au

remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION 8610-04-2016

APPROBATION DU DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS ET AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements pour le service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par les services administratifs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'APPROUVER le devis portant le numéro 2016-10 préparé par les services administratifs municipaux ;

D'AUTORISER le processus d'appel d'offres public.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8611-04-2016

APPROBATION DU DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION ET NETTOYAGE APRÈS INCENDIE – GARAGE ET HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à des travaux de restauration et nettoyage suite à l'incendie au garage municipal ;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par les services administratifs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'APPROUVER le devis portant le numéro 2016-11 préparé par les services administratifs municipaux ;

D'AUTORISER le processus d'appel d'offres public.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8612-04-2016

EMBAUCHE DE CAROLINE FOUQUETTE AU POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE Sandra Bernard qui occupe le poste de secrétaire administrative est absente pour une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne pour combler ledit poste de façon temporaire ;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée pour combler ledit poste ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande l'embauche de Madame Caroline Fouquette.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'EMBAUCHER Caroline Fouquette au poste de secrétaire administrative temporaire à compter du 16 mai 2016, pour une durée indéterminée, selon l'échelon salarial recommandé.

Le salaire et les conditions de travail sont fixés conformément à la convention collective.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 8613-04-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde de lever la présente séance spéciale à 19h35.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier	Gilles Bélanger
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier